



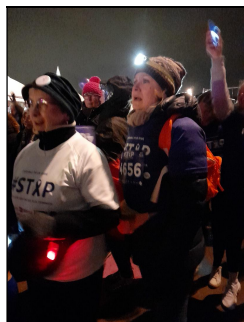
L'actualité des Mariannes du Nord

- **Novembre 2023, mois de lutte contre les violences faites aux femmes**

Le 16, Forum Santé-Prévention au Lycée Gaston Berger et tenue d'un stand

Le 23, atelier sur la banalisation de la violence verbale et sexiste avec les étudiants de l'IMT Nord Europe, Ecole d'Ingénieurs des Mines de Douai

Le 24, participation des Mariannes à la marche contre les violences organisée par OLF 59 autour de la citadelle de Lille



Le 28, conférence du Docteur MATIS, de Gynécologie Sans Frontières, sur la mise en place de la plate-forme « Santé, Femmes, Violences » avec l'association Les Arts'penteurs de Lezennes



Mais aussi,

Le 6 décembre 2023, conférence sur les violences sexistes et sexuelles Salle de la Corderie à Marcq en Baroeul

Le 7 décembre, conférence sur les violences sexistes et sexuelles pour des élèves de Terminale du Lycée Paul Hazard d'Armentières

Le 12 décembre, accueil de trois classes du LEGTA de Lomme au cinéma l'Univers pour parler égalité, discrimination, laïcité avec la projection du film « Les Éblouis » de Sarah SUCO.

L'édito de notre présidente

Depuis la rentrée, notre association enregistre de nombreuses demandes de partenariats qui nous vont nous amener à travailler avec de nouveaux publics : des jeunes en situation difficile, des étudiants de BTS ou encore des ingénieurs. De quoi mobiliser les membres du CA toujours très présent(e)s !

Chers adhérents, chères adhérentes, les membres du CA - Marie, Christine, Bernadette, Françoise Bernadette, Anne et Philippe - se joignent à moi pour vous souhaiter à tous et toutes une belle fin d'année, avec l'espoir d'une société plus égalitaire, plus solidaire et d'un monde enfin en paix !

Véronique LEYS



L'actualité sur le territoire

- Le 22 novembre 2023, la Maison des Femmes de Lille a organisé une conférence sur « *Féminisme et Pacifisme* » en Mairie de Lille, conférence à laquelle les Mariannes du Nord ont contribué en portant un regard historique sur ces deux notions. Un sujet d'actualité qui suggère l'engagement des femmes pour maintenir la Paix, ici et ailleurs !



- Le 26 novembre 2023, une grande marche organisée par Nous Toutes contre les violences faites aux femmes s'est tenue dans Lille ; l'occasion pour toutes les associations de se mobiliser, de dénoncer les violences faites aux femmes et de réclamer plus de moyens pour lutter contre ce fléau.

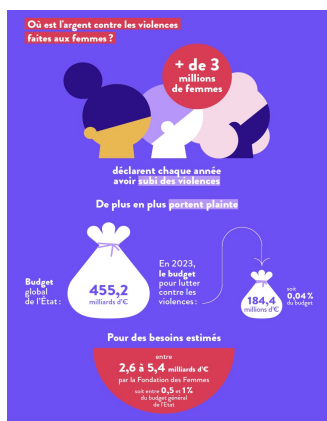
En France

- L'éducation, un droit fondamental ; rappel par l'ONG « Le projet Imagine »**

Lieu de savoirs, d'échanges et d'apprentissage, l'École de la République, gratuite et obligatoire, est ouverte à toutes et tous pour permettre à chacun d'acquérir un bagage culturel, des connaissances, des compétences et des valeurs communes, en vue de faire société. Le droit à l'Éducation est issu de principes fondamentaux : la non-discrimination, l'égalité des chances, l'accès universel et la solidarité.

Pourtant l'École a été une nouvelle fois attaquée au travers de son corps enseignant, aux premières lignes pour transmettre les valeurs de la République, liberté-égalité-fraternité et laïcité.

La volonté de détruire ce qui éclaire les consciences, que ce soient les intellectuels ou les artistes, est manifeste d'une vision du monde partielle et liberticide qui réactive la norme religieuse sur un mode fondamentaliste, d'un rejet de l'altérité et d'un repli sur soi à l'exact opposé de la grande « famille humaine » que notre ONG appelle à bâtir, que ce soit via ses films inspirants ou ses programmes d'accompagnement vers l'action, notamment ceux que nous déployons dans les écoles depuis 6 ans. Et cela fonctionne, comme en témoignent les retours que nous font les élèves comme les équipes pédagogiques !



- Rapport sur l'argent contre les violences faites aux femmes**

Dans son rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? » publié le 25 septembre 2023, la Fondation des Femmes estime à 2,6 milliards d'euros par an le budget minimum que l'Etat devrait consacrer à la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France.

Cela représenterait 0,5% du budget de l'Etat. Aujourd'hui, il en dépense 184,4 millions. Ce rapport dresse un état des lieux actualisé du budget que l'Etat dépense pour lutter contre les violences faites aux femmes.

- **Rapport de la CIIVISE (quelques extraits de l'entretien avec son président)**

Il faut déclarer imprescriptibles les viols et agressions sexuelles commis contre les enfants » *Edouard DURAND, président de la Ciivise*

Presque trois ans après sa création, la Commission indépendante sur l'Inceste et les Violences sexuelles faites aux Enfants (Ciivise) a rendu son rapport.

Grâce à cette commission, les victimes de violences sexuelles dans l'enfance, et notamment d'inceste, apparaissent enfin aux yeux de la société et des pouvoirs publics. C'est un changement profond qui répond à un besoin vital des victimes d'être reconnues alors qu'elles ont souffert d'un double anéantissement : le premier, c'est la violence sexuelle de l'agresseur ; le deuxième, c'est l'absence totale de prise en compte de leur parole. Désormais, leur parole est légitime.

Pendant ces trois années, nous avons recueilli 30 000 témoignages lors de réunions publiques d'une intensité exceptionnelle, lors de rendez-vous individuels à la Commission, d'échanges téléphoniques. Cette multitude est devenue un mouvement social incroyable. La légitimité de la parole de ces victimes, leur dignité et leur liberté viennent, au bout du compte, mettre en échec la stratégie de l'agresseur qui se fonde sur l'emprise, la solitude et l'inversion de la culpabilité. Et, de même que nous disons aux adultes qui parlent aujourd'hui de ce qu'ils ont subi enfant : « Nous vous croyons », nous devons dire à l'enfant qui révèle aujourd'hui des violences : « Nous te croyons ».

Dans son rapport, la Ciivise émet 82 recommandations. Lesquelles vous semblent les plus fondamentales ?

Il y aurait d'abord l'instauration pour tous les enfants et les adolescents d'un rendez-vous annuel d'évaluation de leur bien-être et de dépistage des violences sexuelles. Le repérage par le questionnement systématique, c'est ce qui permettra de « trouver » les 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année.

Deuxième préconisation primordiale : quand un enfant révèle des violences, il doit être mis en sécurité immédiatement. Retenons donc la création d'une ordonnance de sûreté de l'enfant (OSE) sur le modèle de l'ordonnance de protection des femmes victimes de violences conjugales. Elle permettrait au juge des affaires familiales de statuer en urgence sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale en cas d'inceste vraisemblable. Prendre cette mesure, c'est décider de ne plus faire courir le risque à un enfant d'aller chez son agresseur.

Quelle est la troisième mesure essentielle ? C'est, dans le cadre des mesures de réparation, la mise en place de soins adaptés à la spécificité du psycho-traumatisme résultant des violences sexuelles. Que nous a dit la multitude de personnes qui ont témoigné auprès de la Ciivise ? Que leurs souffrances durent toute la vie.

Or il existe des soins spécialisés, qui font l'objet d'un consensus international, mais ils ne sont pas assez dispensés aujourd'hui. Nous recommandons donc la mise en place d'un parcours de soins comprenant 20 à 33 séances par an, renouvelable selon les besoins des victimes, et sa prise en charge par la solidarité nationale.

Pour installer une réelle politique d'Etat de protection de l'enfance, il faut maintenir la Ciivise.

La Ciivise préconise aussi de rendre imprescriptibles les viols et agressions sexuelles commis contre les enfants. Il y a déjà eu de vifs débats autour de cette question par le passé... La Ciivise ne pouvait pas ne pas aborder cette question. Elle a pris le temps d'y réfléchir avec attention et humilité. Elle a constaté qu'il n'y avait aucun obstacle qui interdisait d'y répondre. Et elle a décidé qu'en raison de la particularité et de la gravité des violences sexuelles faites aux enfants, notamment l'inceste, les fondements philosophiques et juridiques de la prescription ne pouvaient pas être opposés aux victimes de ces violences.

Quels sont ces fondements ? Notamment le fait que le coupable subirait une peine par l'inquiétude qu'il éprouverait tant que les faits ne sont pas prescrits. Mais la Ciivise estime que les pédocriminels sont d'une extrême dangerosité et qu'il est profondément naïf et coupable de penser qu'un pédocriminel va s'inquiéter ainsi.

Leurs victimes sont des enfants isolés dans le silence d'une société qui ne veut pas les croire, et elles sont parfois plongées dans une amnésie traumatique. L'un des autres fondements de la prescription est la paix sociale. Mais ce qui a été conçu par les humains pour garantir la paix sociale, c'est de rendre justice, ce n'est pas l'impunité des pédocriminels.

La Ciivise demande aussi que soit reconnu le caractère incestueux des violences sexuelles lorsqu'elles sont commises par le cousin ou la cousine de la victime. Dans de nombreux témoignages que nous avons recueillis, les victimes ont confié que leur agresseur était leur cousin ou leur cousine. Qui peut dire que lorsqu'un cousin viole son cousin ou sa cousine, ce n'est pas un viol incestueux ? On peut penser – je fais une hypothèse – que ce n'est pas le cas aujourd'hui du fait de l'absence d'interdiction de mariage entre cousin et cousine, mais cela est vrai aussi pour d'autres personnes qui sont mentionnées dans les dispositions législatives constitutives du caractère incestueux du viol ou de l'agression sexuelle.

Il n'y a pas d'interdiction non plus, par exemple, de se marier avec son beau-père, et pourtant, la qualification d'incestueux s'applique au viol ou à l'agression sexuelle par le beau-père. Nous demandons aussi que l'inceste soit défini clairement dans le Code pénal.

Aujourd'hui, on dit que l'inceste est un interdit universel, mais il a fallu une lutte acharnée pour que le mot soit intégré dans la loi pénale et, pour l'instant, c'est une définition par une caractérisation de crime de viol ou d'agression sexuelle qui sont dits « incestueux » en fonction d'une liste d'agresseurs (frère, oncle...). Or l'inceste, c'est beaucoup plus que ça. C'est un crime contre l'identité.

Inceste : écouter et protéger les enfants victimes réduit l'ampleur des traumatismes à l'âge adulte

Ce qui a été demandé à la Ciivise, c'est de lutter contre le déni. Alors la Ciivise dérange, forcément, parce que le déni est plus confortable, mais ses préconisations sont mesurées et réalisables. La question est : qui veut-on protéger ? Les victimes ou les agresseurs ? C'est pourquoi il faut maintenir la Ciivise, c'est pourquoi aussi je souhaite prolonger mon engagement à la Ciivise pour garantir la stabilité de son point de vue.

L'une des recommandations est justement le maintien de la Ciivise. Qu'en est-il ? Va-t-elle se prolonger comme ses membres et vous-même le souhaitez, ou sa mission va-t-elle se terminer comme prévu avec la remise de ce rapport ? Je ne sais pas. Mais les violences sexuelles faites aux enfants constituent une trahison extrême. Face à cela, il faut une parole claire. Pas d'équivoque. L'équivoque construit le déni. Quoi qu'il arrive, je m'honore d'une parole claire. C'est toujours comme cela que j'ai conçu mon rôle de juge des enfants et mon rôle à la tête de la commission.

- **Porno criminalité : mettre fin à l'impunité de l'industrie pornographique !**

Après plus d'un an et demi de travail, le Haut Conseil à l'Égalité publie un rapport d'envergure sur les violences faites aux femmes dans l'industrie pornographique et dresse un constat sans appel sur les illégalités qu'elle commet. Les chiffres sont clairs : 90% des contenus pornographiques présentent des actes non simulés de violences physiques, sexuelles ou verbales envers les femmes. Dans ces millions de vidéos, les femmes, caricaturées des pires stéréotypes sexistes et racistes, sont humiliées, objectifiées, déshumanisées, violentées, torturées, subissant des traitements contraires à la dignité humaine et... à la Loi française.

En effet, ces contenus violents répondent pour certains à la définition juridique d'actes de torture et de barbarie. Les femmes sont réelles, les actes sexuels et de violences sont réels, et la souffrance est souvent parfaitement visible et en même temps érotisée. La pornographie n'est pas du cinéma. Culture du viol, déshumanisation des femmes, apologie de l'inceste, racisme, pédocriminalité, LGBTphobies...

La pornographie est à l'intersection de toutes les haines et s'inscrit dans le continuum des violences.

De la production à la diffusion de vidéos pornographiques, c'est un véritable système d'exploitation sexuelle à l'échelle industrielle qui s'est mis en place.

En France, plusieurs procédures judiciaires sont en cours avec des dizaines de producteurs mis en examen pour «viols en réunion», «traite aggravée d'êtres humains», «proxénétisme aggravé» ou même «viol avec acte de torture et de barbarie».

Ces procès, espérons-le, seront exemplaires, contre une industrie qui prospère sur la haine et la violence misogyne, dans l'indifférence générale et l'impunité la plus totale. Les solutions existent pour que la pornographie sorte de la zone de non-droit dans laquelle elle se place et c'est l'ambition de ce rapport du HCE : mettre fin à l'impunité de l'industrie pornographique.

- **Le savez-vous ? Le 3919, numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences**

Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. En fonction de leur situation, les femmes sont orientées vers les associations locales ou nationales les mieux à même d'apporter une réponse ou un accompagnement. Les appels peuvent concerner **tous les types de violences sexistes** : violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

Le **3919**, c'est :

- un numéro gratuit et anonyme ;
- un numéro accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- un numéro accessible aux personnes sourdes et malentendantes ;
- un numéro joignable par mobile ou téléphone fixe en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- une équipe d'écouter professionnels qui délivre des informations sur la marche à suivre face à une situation de violence ;
- un numéro qui s'adresse également à l'entourage des victimes et aux professionnels concernés.

À noter : le 3919 propose une écoute dans 12 langues différentes, en plus du français (les personnes assurant ce service n'étant présentes que sur certains créneaux, on vous proposera de rappeler aux horaires adaptées) : anglais, arabe, créole, dari, espagnol, hébreu, kabyle, mandarin, persan, polonais, portugais et turc.

Le 3919 est porté par la Fédération nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le site de Solidarité Femmes vous informe (que dit la loi ? le rôle de l'avocat, le harcèlement moral, la situation des femmes étrangères, etc.) et vous indique la marche à suivre en termes de procédures.

La Fédération s'appuie par ailleurs sur un réseau de **81 associations spécialisées** réparties sur tout le territoire qui proposent aux femmes :

- Des dispositifs d'hébergement ou au sein de lieux d'accueil spécialisés ;
- Plus de 3 000 places d'hébergement d'urgence ou plus pérenne (soit 50 % des places dédiées aux femmes victimes de violence en France) ;
- Des accueils de jour et des permanences de proximité (au sein des hôpitaux, des mairies, des commissariats, des gendarmeries, etc.).

À savoir : en cas de danger immédiat face à une situation de violence, il faut appeler la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le **17** ou le **18**.

L'actualité ailleurs

- **Prix Nobel féminins**

Trois femmes viennent de recevoir un prix Nobel : Katalin KARIKO, biochimiste hongro-américaine, prix Nobel de médecine pour ses travaux sur l'ARN Messenger ; Anne L'HUILLIER, physicienne franco-suédoise, prix Nobel de physique pour ses travaux sur l'attoseconde ; tout comme Narges MOHAMMADI, journaliste et militante des droits humains, toujours emprisonnée en Iran, ayant reçu le prix Nobel de la Paix.

Se réjouir de ces victoires méritées n'est évidemment pas neutre. Dans chaque domaine, lorsqu'on reconnaît le travail et la valeur d'utilité publique et/ou médiatique produits par une femme, nous révélons invariablement les mécanismes sexistes à l'œuvre en arrière-plan.

Concernant ce prix ultime, les chiffres sont éloquentes : depuis 1901, 895 hommes ont reçu un prix Nobel contre 61 femmes, soit seulement 6,3 % des lauréat(e)s ! Nous connaissons bien les causes de ce déséquilibre flagrant ; elles portent les noms de «stéréotype de genre», ou encore de «plafond de verre». Aujourd'hui, alors que la société semble se décider à ne plus les ignorer, continuons à tout mettre en œuvre pour combler ce fossé !

- **Mouvement de protestation des femmes afghanes**

Neda PARWANI, l'une des combattantes du mouvement de protestation des femmes afghanes, a été arrêtée mardi 19 septembre 2023 à Kaboul. Les talibans ont arrêté Mme Neda PARWANI avec son mari et son fils de 14 ans dans leur maison de Khairkhana, à Kaboul, et les ont transférés dans un lieu inconnu.

Neda PARWANI se battait pour le droit à l'éducation, le droit au travail et la liberté des femmes. Les talibans répriment et menacent toujours les femmes qui protestent pour qu'elles se taisent et ne participent pas aux manifestations contre les talibans. Au cours des deux dernières années, le gouvernement taliban a arrêté, torturé et tué des centaines de femmes pendant les manifestations ou ensuite à leur domicile.

À l'heure actuelle, en Afghanistan, sous le régime des talibans, des centaines d'opposantes sont menacées et persécutées. Elles sont contraintes de poursuivre leur combat à huis clos et d'adopter un mode de vie difficile dans la clandestinité pour éviter d'être arrêtées et torturées par les talibans.

Le "Mouvement Spontané des Femmes Afghanes" condamne l'arrestation de Neda PARWANI, de son mari et de son fils de 14 ans et exige leur libération immédiate et inconditionnelle. Nous demandons à la communauté internationale et aux grandes puissances d'accorder immédiatement l'asile aux femmes menacées et de faire pression sur les talibans pour qu'ils cessent de réprimer et d'emprisonner les femmes qui manifestent en Afghanistan.

- **Appel des mères israéliennes et palestiniennes des mouvements WWP (WOMEN WAGE PEACE) et WOS (WOMEN OF THE SUN) ; juste avant le 7 octobre 2023, jour de l'attaque du Hamas...**

« Nous femmes palestiniennes et israéliennes de tous horizons, unies dans le désir humain d'un avenir de paix, de liberté, d'égalité en droits et en sécurité pour nos enfants et les générations futures, nous appelons nos dirigeants à faire preuve de courage et de vision pour provoquer ce changement historique auquel nous aspirons tous ».

Le WOMEN WAGE PEACE est un mouvement pacifiste israélien formé après la guerre de Gaza en 2014 qui a deux objectifs : encourager les négociations de paix entre Israël et la Palestine/ Exhorter à l'application de la résolution 1325 de l'ONU, réaffirmant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

Le WOMEN OF SUN est une association indépendante de femmes palestiniennes créée en juillet 2021 avec pour objectif d'apporter du changement et une transformation dans les concepts de paix communautaire.